

## CLOTURE – PORTAIL – PORTILLON

Autres que celles nécessaires à l'activité agricole et forestière (sans formalité)

Que le projet soit situé hors ou dans le périmètre d'un site patrimonial remarquable ou abords d'un monument historique.

### Déposer une déclaration préalable

\*\*\*Attention : il existe 2 formulaires :

- déclaration préalable (travaux sur maison individuelle) 13703\*
- déclaration préalable (travaux sur autre construction) 13404\*

Formulaire Cerfa / Cerfa téléchargeable sur [www.service-public.fr](http://www.service-public.fr)

DP1 - Plan de situation du terrain / Plan cadastral ([www.cadastre.gouv.fr](http://www.cadastre.gouv.fr))

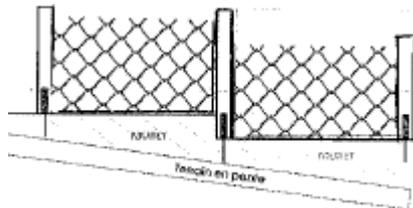
DP2 - Plan de masse faisant apparaître l'implantation de la clôture, du portail et du portillon

DP7 - Photo en couleur permettant de situer le terrain (1 vue de près)

DP8 - Photo en couleur permettant de situer le terrain (1 vue de loin)

\*\* Si terrain en pente :

DP3 - plan en coupe du terrain avec intégration de la clôture



DP4 - Croquis coté (dimensions) de la clôture (mur et grillage), du portail, du portillon

DP11 - Descriptif des matériaux et des couleurs utilisés / photo du modèle du grillage, portail, portillon avec les dimensions

Réglementation : Nature et hauteur à respecter (muret – grillage)

Veillez-vous référer au règlement du PLUiHD

(sur le site de Grand Chambéry / règlements secteur urbain)

### Délai d'instruction

1 mois

2 mois si périmètre d'un site patrimonial remarquable ou abords d'un monument historique

Liste donnée à titre d'information